

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **19 avril 2017**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
	Siège No 6 Martin Bahl

Tous les membres du conseil ont reçu l'ordre du jour de ladite séance extraordinaire.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2017-04-105

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 19 avril 2017

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Demande d'aide financière - Accès aux plans d'eau
- 4 COMBEQ - Formation modification Q-2,R.22
- 5 Journée nationale des patriotes - Présence d'un drapeau
- 6 Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
- 7 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-04-106

3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ACCÈS AUX PLANS D'EAU

ATTENDU QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs lance un nouveau programme à l'intention des organismes municipaux souhaitant améliorer ou aménager une infrastructure de mise à l'eau ;

ATTENDU QUE les projets sélectionnés recevront une aide financière pouvant aller jusqu'à 40 % des dépenses admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 45 000 \$;

ATTENDU QUE le projet de rampe de mise à l'eau de la municipalité situé sur le 1^{er} rang atteint les objectifs du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de présenter une demande d'aide financière pour le programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » et d'autoriser Madame Suzie Lemire, directrice générale/secrétaire-trésorière à agir au nom de la Municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-04-107

4. COMBEQ – FORMATION MODIFICATION Q-2,R.22

ATTENDU la formation offerte par la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) le 9 mai prochain à Drummondville au coût de 289 \$ concernant les modifications au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22);

ATTENDU QUE Monsieur Gilles Mailloux, inspecteur en urbanisme, s'est dit intéressé à suivre cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser M. Gilles Mailloux à s'inscrire et à suivre la formation « Modifications au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22) » offerte à Drummondville le 9 mai par la COMBEQ au coût de 289\$. Il est aussi résolu de rembourser les frais de repas et de déplacement, et ce, selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-04-108

5. JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES – PRÉSENCE D'UN DRAPEAU

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le décret 1322-2002 ayant pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le jour férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai ;

ATTENDU QUE la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique ;

ATTENDU QU'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire preuve de mémoire auprès des nouvelles générations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que le drapeau des patriotes soit hissé face à l'édifice municipal principal, chaque année, à partir du troisième jour précédant jusqu'au troisième jour suivant la Journée nationale des patriotes, pour une durée totale de sept jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2017-04-109

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, de lever la séance à **20 heures 05 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 1^{er} mai 2017.

